



VOS DÉMARCHES

Elections

Retrouvez ici les informations pratiques à savoir pour vous inscrire sur les listes électorales.

Inscriptions

Les inscriptions se font en Mairie **avant le 31 décembre de chaque année.**

Les pièces à fournir :

- > Carte d'identité en cours de validité.
- > Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou factures EDF, téléphone, taxe d'habitation...)
- > Attestation pour les personnes hébergées (enfants majeurs,...)

Elections

Munissez-vous de la carte d'électeur et d'une pièce d'identité avec photo.

Procurations

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

La démarche se fait au Commissariat, à la Gendarmerie, au Tribunal d'Instance ou auprès des autorités consulaires.

Vous trouverez plus d'informations concernant les modalités du vote par procuration en cliquant ci-dessous.

[Vote par procuration](#) 

CONTACT



Mairie

8 rue de la Mairie
77510 Saint-Denis-Lés-Rebais

 01 64 04 52 37

 Accueil & services municipaux

DÉMARCHE EN LIGNE



S'INSCRIRE EN LIGNE
([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIE](https://www.service-public.fr/particulie))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.